

**GEG Energies Nouvelles et Renouvelables** 

GEG Energies Nouvelles et Renouvelables 17 rue de la Frise 38000 GRENOBLE Tél. 04 76 22 41 38





## **Sommaire**



- Préambule
- Activité de GEG ENeR périmètre de certification du SME
- SME : Système de Management Environnemental
  - ✓ Politique environnementale
  - Organisation
  - ✓ Principe d'amélioration continue
  - ✓ Planification
  - ✓ Mise en œuvre
  - ✓ Contrôle
  - ✓ Suivi : Revue de direction Environnement

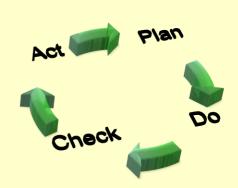
## GEG ENERGIES NOUVELLES ET RENOUVELABLES

## **Préambule**

### Objectifs du manuel

Ce manuel décrit le système de management de l'environnement (SME) mis en place par GEG ENeR et répondant à la norme ISO 14001 (2004). Ce dernier a pour objectifs :

- >> De présenter le SME mis en place et appliqué par GEG ENeR.
- >> D'indiquer les différents documents et outils relatifs au SME.
- >> De montrer aux parties intéressées que GEG ENeR a mis en place un système d'amélioration continue ayant pour but d'améliorer ses performances environnementales.





#### Diffusion du manuel

Ce manuel est diffusé en interne à GEG et ouvert aux parties intéressées externes.



## Activité de GEG ENeR Périmètre de certification du SME



## Activité de l'entreprise

GEG ENeR, Filiale de Gaz Electricité de Grenoble Source d'Energies a pour activité de produire de l'électricité issue d'énergies renouvelables (centrales hydroélectriques , photovoltaïques , éoliennes ...)

- Activités et prestations faisant l'objet de la certification ISO 14 001
- >> La production d'électricité des centrales hydroélectriques suivantes:
- **Doron** à Pralognan La Vanoise (73)
- Glière à Pralognan La Vanoise (73)
- Le Ferrand à Mizoën (38)
- Montsapey (73)
- Saint Barthelemy de Séchilienne (38)
- Vaulnaveys le haut (38)
- Montgirod (73)



## Politique environnementale









#### Développement durable

Résolument engagée dans une **logique de développement durable**, notre entreprise a fait le choix des énergies respectueuses des territoires et du patrimoine naturel. La certification environnementale ISO 14001 nous permet d'afficher notre volonté d'être une **entreprise citoyenne et de maîtriser les impacts environnementaux** qui résultent de nos systèmes de production d'énergie.

C'est pourquoi nous menons des actions afin de :

- Pérenniser et développer notre parc de production décentralisée en énergies renouvelables : hydroélectricité, photovoltaïque, éolien ...
- Développer les ventes de ces énergies ainsi que les prestations d'économie d'énergie
- Diminuer l'empreinte environnementale de l'entreprise (existence depuis 2008 d'un Agenda 21)

### Maîtrise environnementale de nos sites de production hydraulique

- Exploiter nos sites de façon à **satisfaire aux exigences environnementales**, des clients, de GEG, des lois et réglementations.
- Réduire les temps d'arrêt des centrales de manière à injecter sur le réseau le maximum d'énergie renouvelable permettant de limiter l'épuisement des ressources fossiles.
- **Minimiser l'exposition aux risques** concernant l'environnement, la santé et la sécurité de nos employés et des parties intéressées (riverains, administrations, associations, ....)
- Eliminer les déchets en recourant à des méthodes responsables et sûres.
- Instaurer des mesures de prévention des pollutions et disposer sur tous nos sites de plans d'intervention d'urgence.

#### **Amélioration continue**

Nous prenons l'engagement de fonder la gestion de nos activités dans un système d'amélioration continue qui bénéficie à tous.

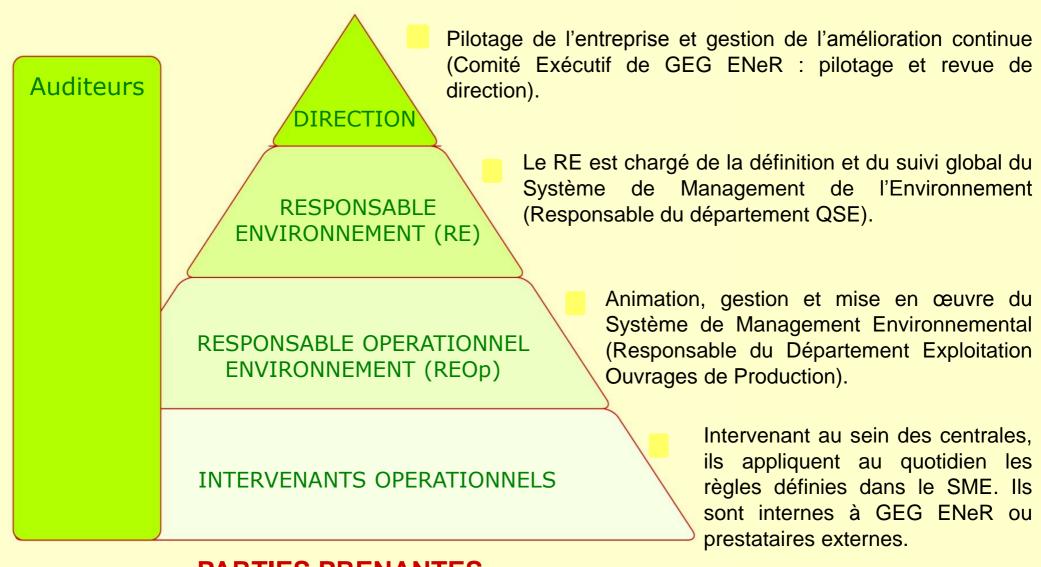
« Je m'assurerai personnellement de la mise en œuvre et du suivi de cette politique, dans un objectif d'amélioration continue de notre performance environnementale. Cette politique marque notre engagement dans la préservation de l'environnement qui est notre patrimoine commun. »

Christine GOCHARD, Directrice Générale de GEG Energies nouvelles et renouvelables

Version V7 du 2/12/2015



## Organisation du SME : ressources, rôles, responsabilité et autorité



#### **PARTIES PRENANTES**



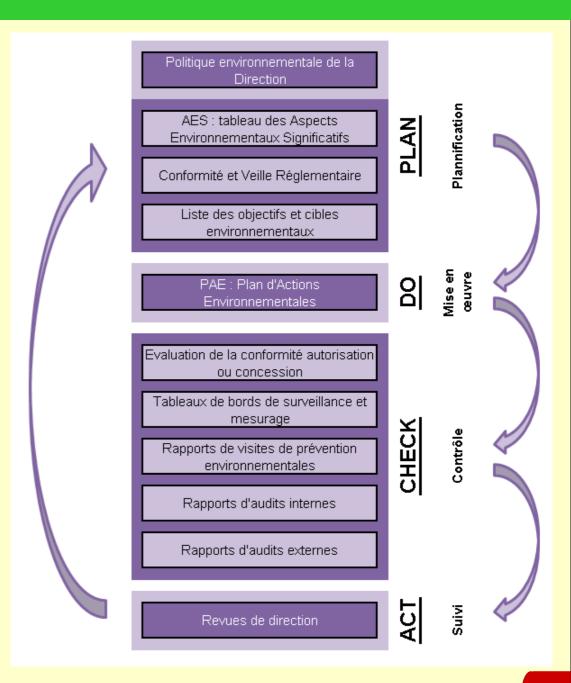
## Principe d'amélioration continue

#### Structure du SME

Le système de management de l'environnement est basé sur la roue de Deming permettant une amélioration continue de GEG ENeR en matière de performances environnementales

#### Documentation

La documentation du SME est maîtrisée et complètement intégrée à la norme ISO14001.



7



## Planification: Aspects Environnementaux Significatifs

### **AES: Aspects Environnementaux Significatifs**

En 2006, un état des lieux environnemental complet a été réalisé dans les centrales aujourd'hui certifiées 14001. Il a pu être effectué à l'aide d'une procédure d'identification et de quantification des aspects environnementaux et des impacts associés ainsi qu'à l'aide d'une évaluation de la sensibilité environnementale des différents sites (GEG1-104-301).

En étudiant la gravité de ces impacts et la fréquence à laquelle ils ont lieu, un degré de criticité leur est attribué permettant ainsi de les classer en fonction de leurs effets sur l'environnement. Ceux ayant une « criticité » supérieure à un seuil préalablement défini sont alors qualifiés comme étant significatifs -> AES.

En fonction du niveau de maîtrise qu'a GEG ENeR sur ces AES et de leur criticité, on détermine un risque résiduel pour chacun d'eux. Aussi, en fonction de la politique environnementale, un degré d'importance leur est attribué. En combinant ces deux critères, on obtient alors un degré de priorité d'action pour chacun des AES, permettant ainsi de fixer des objectifs environnementaux pour les plus critiques d'entre eux.

Cette analyse environnementale est revue en cas de modifications importantes des activités ou après retour d'expérience.

#### >> Liste des principaux AES :

- 1. Pollution des eaux et des sols : rejets d'huile, production de déchets
- 2. Dégradation du paysage : intégration des bâtiments
- 3. Faune et milieu aquatique : respect des débits réservés
- 4. Pollution atmosphérique : déplacements
- 5. Gêne du voisinage : bruit
- 6. Epuisement des ressources naturelles : arrêts des centrales





# Planification : Objectifs et Cibles

### Objectifs et cibles environnementaux

- >> Objectif: but environnemental fixé par GEG ENeR.
- >> Cible : exigence de performance fixée et devant être réalisée afin d'atteindre l'objectif.

Les objectifs et cibles sont définis chaque année lors de la revue de direction environnementale en fonction des Aspects Environnementaux Significatifs identifiés, de la politique environnementale de GEG ENeR et des exigences légales. Ces objectifs et cibles sont aussi définis en fonction de critères technologiques et financiers de GEG ENeR.

#### >> Liste des principaux Objectifs et cibles :

AES	Objectifs	Cibles
Pollution des eaux et des sols	Maîtriser les risques de pollutions.  Eliminer les déchets par des moyens	Avoir 0 rejet d'hydrocarbure Utiliser des matériaux à faible impact environnemental (isolation p.e.). Suivre 100% des déchets sur toutes les
	responsables et sûrs	centrales
Dégradation des paysages	Intégrer au mieux les centrales dans leur l'environnement	Toutes les centrales et les prises d'eau sont intégrées et maintenues.
Faune et milieu aquatique	Respecter les débits réservés	Respecter 100% des débits réservés Ne recevoir aucun PV.
Pollution atmosphérique	Réduire nos GES et émissions de particules liés à nos déplacements	Limiter les déplacements et consommer le moins possible
Gêne du voisinage	Respecter la réglementation en vigueur en matière de Bruit	Emergence globale inférieure à : - 5 dB(A) de jour (7h à 22h) - 3 dB(A) de nuit
Epuisement des ressources naturelles	Limiter les arrêts des centrales	-Disponibilité des centrales à 95%

9



## Planification : Veille réglementaire et Conformité

### Veille réglementaire

Un état des lieux complet des textes de lois applicables à GEG ENeR et à son périmètre d'activité a été réalisé en matière d'environnement. La méthodologie mise en œuvre pour assurer ce contrôle est décrite dans la procédure de veille réglementaire environnement de la production de GEG ENeR : <a href="GEG1-104-239">GEG1-104-239</a> stockée dans la GED.

GEG ENeR assure en permanence la conformité de ses activités sur son périmètre en mettant à jour la liste des nouveaux textes réglementaires et légaux lui étant imputables, ainsi qu'un résumé de ces différents textes. La procédure permet aussi l'identification et l'accès aux exigences locales : nouveaux arrêtés municipaux au niveau des sites de production ou des activités de GEG ENeR ...

Exemple : élimination des appareils contenant des PCB avant le 31/12/2010 (Directive 96/59/CE de 1996, transposée en droit français via le décret n°2001-63 du 18/01/2001)

#### Conformité

La vérification de la conformité réglementaire et normative est faite annuellement et le principe est décrit dans la procédure GEG1-104-237.

Un bilan est présenté en Revue de Direction Environnement.

Exemple : vérification périodique réglementaire des installations électriques, moyens de lutte contre l'incendie ...



Version V7 du 2/12/2015

## Mise en œuvre : Plan d'Action Environnemental

#### PAE: Plan d'Actions Environnementales

Le PAE reprend et liste les différentes actions à réaliser afin d'améliorer les performances environnementales de GEG ENeR.

#### Les actions du PAE sont :

- Des actions visant à réduire le risque résiduel des AES, à répondre aux objectifs et cibles,
- Des actions correctives liées aux non conformités réglementaires, aux différents écarts identifiés, aux disfonctionnements...
- Des actions provenant d'une démarche volontaire de GEG ENeR,
- Des actions nécessaires au bon fonctionnement du SME (revue des documents,...)
- Des actions liées à la Prévention / Sécurité du travail

Pour chaque action référencée, il est précisé la priorité de l'action, le responsable, le délai, les moyens à mettre en œuvre et enfin l'état d'avancement de l'action.

De plus, pour chacune de ces actions, des modalités d'évaluation de leur efficacité sont indiquées, avec un responsable, un délai, un état d'avancement et une preuve de cette efficacité.





## Mise en œuvre : compétence, formation et sensibilisation

### Compétence et formation

- >> GEG ENeR a mis en place un **plan de formation** visant à assurer la compétence de chaque membre de son personnel. Il existe des formations garantissant l'adaptation des salariés à leur poste de travail liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi ; et des formations ayant pour but le développement des compétences des salariés.
- >> Certaines de ces formations peuvent découler d'actions du PAE : elles peuvent être des actions visant à atteindre un objectif fixé lors de la revue de direction environnementale, comme par exemple en 2010 avec la mise en place d'une formation à l'éco-conduite pour diminuer la consommation annuelle en carburant.

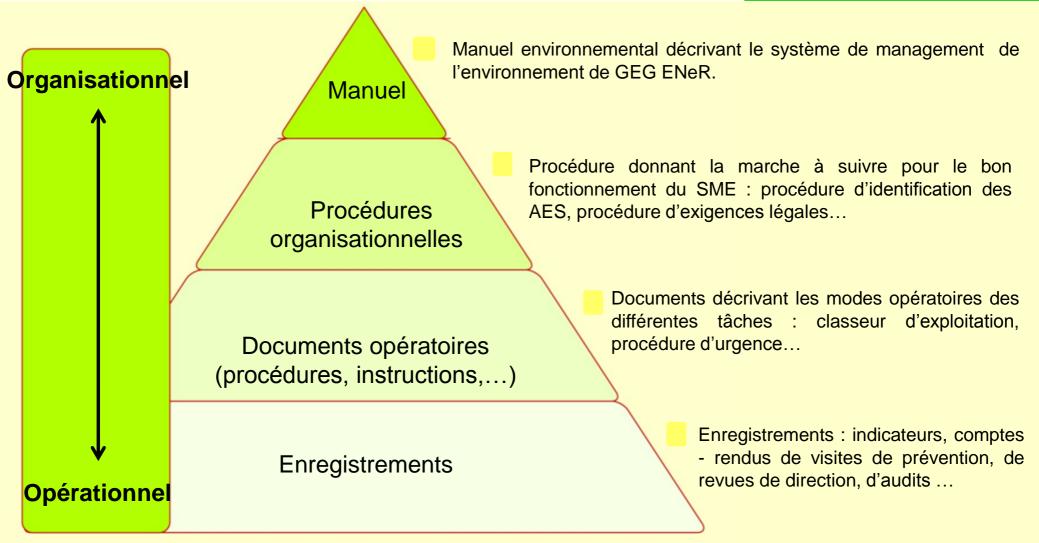
#### Sensibilisation

- >> GEG ENeR propose un **guide de sensibilisation** du personnel à la démarche 14001 avec une explication détaillée du système de management de l'environnement.
- >> GEG ENeR est intégré dans la démarche **Agenda 21** de GEG et dispose de divers outils pour sensibiliser son personnel au respect de l'environnement : DVD et livres de sensibilisation disponibles dans une médiathèque interne, panneaux d'affichage, évènements annuels ...
- >> Un manuel des actions pour l'environnement est fourni en annexe des plans de prévention permettant aux intervenants extérieurs de prendre en compte les diverses recommandations environnementales à appliquer lors de tous travaux sur les centrales.





## Mise en œuvre : documentation



- >> Une **Gestion des Documents (GEG1-106-237)** a été mise en place pour assurer une bonne maîtrise documentaire : validation, archivage, protection...
- >> Un classeur d'exploitation informatisé est accessible sur chaque ordinateur portable. Chaque agent d'exploitation accède ainsi à l'ensemble des documents de type opérationnel : modes opératoires, procédures opérationnelles...

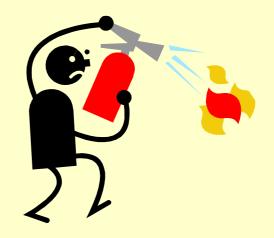
Version V7 du 2/12/2015



# Mise en œuvre : préparation et réponse aux situations d'urgence

### Situations d'urgence

Les activités de GEG ENeR ne présentent pas de risques majeurs pour l'environnement. Les seuls évènements pouvant engendrer d'importants dégâts ou pollutions sont les **incendies** dans les centrales. GEG ENeR a donc mis en place une procédure d'urgence dans le cas où cet évènement se produirait, procédure présente dans le classeur d'exploitation : GEG1-104-302 / PRO MR3 0005.



### Evaluation de l'efficacité des procédures

>> Un test d'efficacité des procédures d'urgence a été fait en 2013.



# Contrôle : surveillance et mesurage

#### **Indicateurs**

Les impacts environnementaux mesurables liés aux activités de GEG ENeR sont suivis grâce à divers indicateurs (suivi des quantités de déchets produits, suivi des quantités de produits consommés, suivi de la consommation d'hydrocarbures, disponibilité des centrales), enregistrés dans le tableau de bord de surveillance et mesurage.

Le suivi de ces indicateurs permet d'identifier les éventuels écarts ou dysfonctionnements par rapport aux objectifs environnementaux et donc de mieux gérer les différentes actions dans le PAE.

Objectifs	Cible	Indicateur
Pollution des eaux et des sols : Maîtriser les risques de pollution	Avoir 0 rejet d'hydrocarbure Utiliser des matériaux à faible impact environnemental (isolation p. e.) Suivre 100% des déchets sur toutes les centrales	<ul> <li>Non utilisation de la procédure d'urgence</li> <li>Suivi de consommation des hydrocarbures</li> <li>Suivi de quantité de déchets produits</li> </ul>
Dégradation des paysages : Intégrer au mieux les centrales dans leur l'environnement	Toutes les centrales et les prises d'eau sont intégrées et maintenues.	<ul> <li>Propreté de la prise d'eau et de la centrale (fiche de passage / visite de prévention environnementale)</li> </ul>
Faune et milieu aquatique : Respecter les débits réservés	Respecter 100% des débits réservés Ne recevoir aucun PV.	<ul><li>Suivi des débits réservé</li><li>Suivi des PV</li></ul>
Gène du voisinage : Respecter la réglementation en vigueur en matière de bruit	Emergence globale inférieure à : - 5 dB(A) de jour (7h à 22h) - 3 dB(A) de nuit	<ul> <li>Mesure annuelle des dB en limite de propriété (2012)</li> <li>Contrôle externe si nécessaire et pour tout nouvel ouvrage.</li> </ul>
Epuisement des ressources naturelles : Limiter les arrêts des centrales	Disponibilité des centrales à 95%	•Suivi et analyse des arrêts

Version V7 du 2/12/2015



## Contrôle : surveillance et mesurage

#### Audits

Basés sur la norme ISO 19011, les audits internes environnement sont destinés à :

- Déterminer si le SME est conforme à la norme ISO 14001,
- Détecter les éventuels dysfonctionnements lors de l'application du SME,
- Vérifier l'efficacité du SME, sa capacité à atteindre les objectifs,
- Développer la démarche d'amélioration continue.

La gestion des audits est définie dans la **Procedure\_Audits\_internes**, (document n° 201001449 de la GED)

### Visites de prévention environnement

Des visites de prévention environnement ont lieu au moins une fois par an au niveau des différentes centrales permettant d'apporter diverses actions préventives ou correctives, voire de modifier ou créer de nouveaux modes opératoires ou procédures.



### Vérification de la conformité réglementaire

La vérification de la conformité réglementaire est faite périodiquement et le principe est décrit dans la procédure <u>GEG1-104-237</u> stockée dans la GED.

Elle est alimentée par la veille réglementaire annuelle en ce qui concerne les nouveaux textes.



## Suivi : revue de direction environnement

#### Les revues de Direction

Les revues de direction sont organisées une fois par an et sont préparées et animées par le Responsable Environnement et le Responsable Environnement Opérationnel.

#### Cette revue de direction aborde :

- La validation de la politique environnementale, du manuel environnement et des AES,
- Les résultats des audits internes et externes,
- · Les nouveaux aspects réglementaires,
- L'évaluation de la conformité,
- Le suivi des indicateurs,
- Les évolutions pouvant toucher le SME,
- · Le périmètre de certification et son éventuelle évolution,
- L'évaluation de la performance environnementale et donc l'efficacité globale du SME,
- Et tout autre sujet jugé nécessaire par le Responsable Environnement : formation, communication,...

Suite à la revue de direction, un compte rendu est rédigé en reprenant l'ensemble des conclusions de cette réunion et en particulier le choix des nouveaux objectifs et cibles, ainsi que le manuel environnement si celui-ci a évolué.

